AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-67 672539

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 82 de JUILLET 1967

27 juillet 1967

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT

Mildiou de la pomme de terre :

La maladie a été enrayée par la sécheresse et les températures élevées.

Pour la plupart des cultures, actuellement en déclin de végétation et qui devront être défanées dès la prochaine période pluvieuse afin d'éviter ou de limiter le rejet des tubercules, aucun traitement ne s'impose.

Pour les cultures de variétés sensibles encore en bon état végétatif (cultures en sol frais ou irrigué) et à maintenir en végétation jusqu'après le 15 août, un traitement ne s'imposerait qu'après une période pluvieuse soutenue. Ne pas considérer comme telle une précipitation orageuse rapidement ressuyée.

De nombreuses cultures souffrant de la sécheresse présentent actuellement des feuilles nécrosées à ne pas confondre avec des attaques de mildiou.

INFORMATION

Cercosporiose de la betterave :

Nous rappelons notre avis précédent : Il n'y a pas à envisager d'intervention contre cette maladie dans les cultures comprises dans une rotation convenable (assolement triennal ou plus espacé).

Maladie du coeur de la betterave :

Ainsi que nous en signalions le risque par avis du 7 juillet, la persistance du temps sec a provoqué en sols légers l'apparition de cette maladie.

Compte-tenu de l'état végétatif très déficient des betteraves en sol de craie, il importe d'être vigilants, de manière à éviter l'extension de cette maladie.

Si un traitement d'assurance n'est pas réalisé, surveiller très attentivement les pièces de manière à intervenir dès les premiers symptômes.

Dans les cultures ayant reçu avant le semis un apport de bore, une seule application complémentaire est généralement suffisante :

- borate de soude 7 kg par hectare
- ou pentaborate de soude 4 kg par hectare
  dans 800 à 1.000 litres d'eau.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de Champagne.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX